

**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2010**

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Adstock tenue le mardi, 7 septembre 2010 à la salle municipale du secteur St-Méthode, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : Monsieur le maire René Gosselin, Madame la conseillère Martine Poulin, Messieurs les conseillers Ghislain Vallée, David Blanchette, Michel Rhéaume, Denis Marc Gagnon, Ghislain Jacques, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire René Gosselin.

Le directeur général et secrétaire-trésorier assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Le premier magistrat souhaite la bienvenue au quelque 30 personnes présentes à cette séance.

10-09-194

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Mot de bienvenue;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Procès-verbaux : adoption des textes;
5. Autorisation de paiement des dépenses du mois d'août 2010;
6. Dépôt des états financiers au 31 août 2010;
7. Embauche de Mme Isabelle Nadeau à titre de secrétaire administrative;
8. Règlement numéro 118-10, amendant le règlement d'emprunt numéro 25-03 : certificat d'attestation de la période d'accessibilité et du résultat au registre référendaire;
9. Règlement numéro 118-10, amendant le règlement d'emprunt numéro 25-03 : retrait du règlement;
10. Cueillette des vidanges et des matières recyclables : dépôt des soumissions et octroi du contrat;
11. Carrière route 269 : mandat d'avis juridique à Me Daniel Bouchard;
12. Appui aux projets du Pacte rural;
13. Circulation des motoneiges sur le 6<sup>e</sup> rang : autorisation hiver 2010-2011;
14. Terrain de la cour d'école Sacré-Cœur-de-Marie : autorisation de versement du solde de la réserve;
15. Centre intergénérationnel : demande de subvention;
16. Projet d'achat d'une camionnette pour le déneigement : dépôt des soumissions et octroi du contrat;
17. Divers équipements de déneigement : autorisation de dépenses;
18. Travaux de déneigement : autorisation de location d'un tracteur;
19. Réparation d'une entrée asphaltée : autorisation de dépenses;
20. Autorisation d'achat d'une pompe à eau portative pour le service incendie;
21. Colloque de zone de l'ADMQ : autorisation d'inscriptions;
22. Demande d'autorisation d'allumer des feux d'artifice;
23. Affaires diverses :
  - 23.1 Opération Enfant Santé
24. Correspondance et rapports;
25. Période de questions;
26. Levée ou ajournement de la séance.

Suite à l'ajout présenté au point «Affaires diverses»,  
Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,  
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**10-09-195**                    **PROCÈS-VERBAUX : ADOPTION DES TEXTES**

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu, dans les délais prescrits par la loi, les textes des procès-verbaux des séances du mois d'août 2010, ceux-ci soutenant les avoir lus et les déclarant conformes aux discussions,

Il est alors proposé par la conseillère Martine Poulin,  
Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,  
Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**10-09-196**                    **DÉPENSES ET APPROBATION DE PAIEMENT**

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et s'en déclarent satisfaits,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,  
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,  
Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursés totaux du mois se chiffrent à 341 287.68 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**10-09-197**                    **DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 AOÛT 2010**

Le directeur général/secrétaire-trésorier dépose, séance tenante, les états financiers au 31 août 2010. Chacun des élus reçoit son exemplaire.

**10-09-198**                    **EMBAUCHE DE MME ISABELLE NADEAU À TITRE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE**

**ATTENDU** que la municipalité désire combler le poste de secrétaire administrative au bureau municipal;

**ATTENDU** que Mme Nadeau a satisfait aux exigences au terme du processus d'embauche;

**ATTENDU** la recommandation présentée par le comité spécialement formé à cet effet;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de confirmer Mme Nadeau dans ses fonctions;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,  
Appuyé par le conseiller David Blanchette,  
Et résolu d'embaucher Mme Isabelle Nadeau à titre de secrétaire administrative dans le respect des dispositions de la convention collective présentement en vigueur dans la municipalité. Au terme de la période d'essai, cette employée deviendra une employée permanente de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-09-199

**RÈGLEMENT NUMÉRO 118-10, AMENDANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 25-03 : CERTIFICAT D'ATTESTATION DE LA PÉRIODE D'ACCESSIBILITÉ ET DU RÉSULTAT AU REGISTRE RÉFÉRENDAIRE**

Je, Jean-Rock Turgeon, secrétaire-trésorier et directeur général de la municipalité d'Adstock, certifie sous mon serment d'office ce qui suit:

Le registre tenu, en vue de demander la tenue d'un scrutin référendaire concernant le règlement numéro 118-10 modifiant le règlement d'emprunt numéro 25-03, a été accessible de neuf heures (9h00) à dix-neuf heures (19h00), le mercredi, 18 août 2010 en la salle «Viateur-Routhier» du secteur Sacré-Cœur-de-Marie située au 17, 8<sup>e</sup> rang Sud, Adstock.

Le nombre de personnes habiles à voter, établi selon l'article 553 de la «*Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*», est de 58.

Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 17.

Suite à cette procédure d'enregistrement, 27 personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur desservi par le réseau d'égout du village de Sacré-Cœur-de-Marie ont apposé leur signature dans le registre ouvert à cette fin en vue de demander la tenue d'un scrutin référendaire.

Comme le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 17 et que ce nombre a été atteint, le règlement n'est pas approuvé par les personnes habiles à voter.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,  
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,  
Et résolu que le certificat du directeur général/secrétaire-trésorier, suite à la période d'accessibilité au registre pour l'approbation du règlement d'emprunt numéro 118-10 par les personnes habiles à voter, soit adopté tel que lu et qu'il soit consigné aux archives de cette municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-09-200

**RÈGLEMENT NUMÉRO 118-10, AMENDANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 25-03 : RETRAIT DU RÈGLEMENT**

**ATTENDU** la tangente observée lors de la séance d'information sur les tenants et aboutissants du règlement 118-10 avant la tenue du registre;

**ATTENDU** le résultat négatif des personnes habiles à voter du secteur concerné au terme du processus de la tenue du registre;

**ATTENDU** l'analyse des observations et de résultats suite à la période d'enregistrement des personnes habiles à voter;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,  
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,  
Et résolu de retirer le règlement portant le numéro 118-10 amendant le règlement d'emprunt numéro 25-03. (Voir livre des règlements)

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-09-201

**CUEILLETTE DES VIDANGES ET DES MATIÈRES RECYCLABLES : DÉPÔT  
DES SOUMISSIONS ET OCTROI DU CONTRAT**

En vertu de la résolution portant le numéro 10-08-180, le directeur général/secrétaire-trésorier était autorisé à procéder, selon les règles généralement observées, à un appel d'offres public publié dans le journal local ainsi que dans le système électronique SEAO en ce qui concerne la fourniture de services pour la cueillette et le transport des vidanges et des matières recyclables pour une période de trois (3) ans et débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Au terme de la période accordée pour le dépôt des soumissions, deux (2) soumissionnaires déposaient leur soumission, soit les firmes «Les Services sanitaires Denis Fortier Inc.» et «Les Entreprises Sanifer Inc.».

Suite à l'analyse de la conformité des soumissions, il appert que la soumission déposée par «Les Entreprises Sanifer Inc.» est jugée non conforme aux dispositions de notre appel d'offres et, par conséquent, doit être rejetée.

Le soumissionnaire conforme nous propose les prix et les scénarios suivants :

<b>SCÉNARIOS</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
<b>ALTERNATIVES</b>	26 vidanges 26 récupérations	32 vidanges 26 récupérations	35 vidanges 26 récupérations
<b>VIDANGES</b>	59 677.83 \$	64 628.52 \$	70 503.84 \$
<b>RÉCUPÉRATION</b>	41 600.00 \$	41 600.00 \$	41 600.00 \$
<b>TPS</b>	5 063.89 \$	5 311.43 \$	5 605.19 \$
<b>TVQ</b>	9 039.05 \$	9 480.90 \$	10 005.27 \$
<b>TOTAL</b>	115 380.77 \$	121 020.85 \$	127 714.30 \$

Suite aux discussions sur les différentes propositions,  
Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Il est résolu ce qui suit :

- parmi ces choix, de retenir le scénario trois (3), soit le statu quo pendant les trois (3) prochaines années du contrat quant aux nombres de cueillettes des vidanges (35) et des matières recyclables (26) au cours de l'année. En ce qui concerne les années 2012 et 2013 du contrat, une clause d'indexation selon l'IPC est prévue aux documents d'appel d'offres.
- d'accorder, à la firme «Les Services sanitaires Denis Fortier Inc.», le contrat de cueillette des vidanges et des matières recyclables pour les trois (3) prochaines années, conformément à leur soumission déposée et dans le respect des conditions spécifiées dans le devis.
- d'autoriser M. René Gosselin, maire et le directeur général/secrétaire-trésorier M. Jean-Rock Turgeon à signer conjointement, pour et au nom de la municipalité d'Adstock, le contrat à intervenir entre les parties.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-09-202

**CARRIÈRE ROUTE 269 : MANDAT D'AVIS JURIDIQUE À ME DANIEL BOUCHARD**

**ATTENDU** que, dans le cadre de travaux réalisés par le ministère des Transports sur la route 269, des entreprises auraient disposé de blocs de pierre, de résidus de roches et d'amoncellements de terre excavés afin de redresser cette route et déposés ceux-ci dans un marais filtrant du Lac-du-Huit;

**ATTENDU** que le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs semble, non seulement avoir autorisé ces travaux, mais aurait de plus autorisé l'exploitation de ce dépôt de pierre à titre de gravière/sablière pour une période de dix (10) ans;

**ATTENDU** que le marais filtrant ayant servi pour la disposition de ces pierres se jette dans le Lac-du-Huit, lequel se jette dans le Lac-à-la-Truite où sont actuellement installées des prises d'eau potable de la Ville de Thetford Mines et que, par surcroît, les eaux du Lac-à-la-Truite se déversent dans le Grand Lac St-François où seront implantées, d'ici trois (3) ans, les nouvelles prises d'eau potable de la Ville de Thetford Mines;

**ATTENDU** les plaintes reçues de plusieurs citoyens quant à cette situation et les craintes exprimées quant à la qualité de l'eau et à la valeur de leurs propriétés;

**ATTENDU** qu'il est, pour l'instant, impossible pour la municipalité de déterminer si elle a des pouvoirs ou des obligations à l'égard de cette situation ou si les gestes qui ont été posés l'ont été légalement;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,

Et résolu que la municipalité d'Adstock mandate Me Daniel Bouchard de la firme Lavery, de Billy pour étudier le dossier afin de donner son avis sur la légalité des travaux réalisés et sur les pouvoirs, devoirs et responsabilités de la municipalité en l'espèce et autorise une dépense approximative de 5 000 \$ pour réaliser le mandat.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-09-203

**APPUI AUX PROJETS DU PACTE RURAL**

Le Comité du pacte rural local recommande, au conseil municipal, d'appuyer les deux (2) projets suivants dans le cadre du financement de ces projets dans l'enveloppe du pacte rural de la municipalité dont la gestion de cette enveloppe incombe à la MRC. Les projets sont :

- La construction d'un centre intergénérationnel dans le secteur Sacré-Cœur-de-Marie. Pour réaliser ce projet, un montant de 1 500 \$ est nécessaire pour la préparation des plans et devis préliminaires. La demande est à l'effet de recevoir, de l'enveloppe du pacte rural, la somme de 1 200 \$, l'excédent provenant d'une subvention de la municipalité.
- Présenté par l'organisme «Au Petit Manoir», un montant supplémentaire de 10 000 \$ est requis pour compléter le financement dans le projet d'aménagement d'une garderie de 21 places dans l'ancien Foyer Valin.

Conformément à l'avis du comité du pacte rural local,  
Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller David Blanchette,  
Et résolu d'appuyer les projets mentionnés dans le préambule et de transmettre, à qui de droit, les documents nécessaires à la bonne conduite du dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-09-204

**CIRCULATION DES MOTONEIGES SUR LE 6<sup>E</sup> RANG : AUTORISATION HIVER 2010-2011**

**ATTENDU** que la *Loi sur les véhicules hors route* établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route, notamment en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route et en permettant la circulation sous réserve de conditions;

**ATTENDU** qu'une municipalité locale peut, par résolution, en vertu du 4<sup>e</sup> alinéa de l'article 11 de la *Loi sur les véhicules hors route*, permettre la circulation des véhicules hors route sur une partie de chemin dont l'entretien est à sa charge pourvu que la distance empruntée n'excède pas 1 kilomètre;

**ATTENDU** que le club de motoneiges d'Adstock, via sa demande datée du 7 septembre 2010, désire emprunter, au cours de la période hivernale 2010-2011 pour accéder aux installations du mont Adstock, le 6<sup>e</sup> rang sur une distance d'environ 465 mètres;

**ATTENDU** que la Fédération des motoneigistes du Québec exige confirmation des chemins municipaux empruntés par un sentier de motoneige aux fins des assurances responsabilité de cette Fédération;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,  
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,  
Et résolu ce qui suit :

- d'acquiescer à la demande du club de motoneige d'Adstock et d'autoriser, pour la période hivernale 2010-2011, la circulation des motoneiges sur le 6<sup>e</sup> rang sur une distance de 465 mètres;
- afin d'assurer une sécurité accrue au cours de la prochaine période hivernale sur ce tronçon, si le propriétaire habite, au début de la saison hivernale 2010-2011, la maison située au bout de ce rang, d'autoriser le service de déneigement municipal à entretenir ce rang entre la route Ste-Clémence et la limite du terrain appartenant au club de golf Adstock. Dans le cas contraire, le club de motoneige assurera l'entretien de ce tronçon.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-09-205

**TERRAIN DE LA COUR D'ÉCOLE SACRÉ-CŒUR-DE-MARIE : AUTORISATION DE VERSEMENT DU SOLDE DE LA RÉSERVE**

**ATTENDU** que le projet d'installation de modules de jeux dans la cour d'école «La Source» dans le secteur Sacré-Cœur-de-Marie est maintenant complété;

**ATTENDU** que la municipalité s'était engagée, en vertu de la résolution 09-12-253 à contribuer à la hauteur de 20 000 \$ dans ce projet;

**ATTENDU** qu'un montant 10 184.71 \$ a déjà été versé dans ce projet en vertu de la résolution numéro 10-03-065;

**ATTENDU** que le comité, ayant complété les installations, souhaite recevoir le solde de cet engagement, soit la somme de 9 815.29 \$;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,

Appuyé par le conseiller David Blanchette,

Et résolu d'autoriser le paiement d'une somme de 9 815.29 \$ afin de compléter notre participation dans ce projet.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**10-09-206**

**CENTRE INTERGÉNÉRATIONNEL : DEMANDE DE SUBVENTION**

Le comité mis en place en vue de la construction d'un centre intergénérationnel dans le secteur Sacré-Cœur-de-Marie s'adresse au conseil municipal afin d'obtenir une subvention de l'ordre de 300 \$ pour compléter le financement de 1 500 \$ lié à la préparation de plans et devis préliminaires. La portion de 1 200 \$ sera obtenue via l'enveloppe du pacte rural.

Dans ce contexte,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu de verser un montant de 300 \$ à titre de subvention pour compléter le financement concernant les coûts associés à la préparation des plans et devis préliminaires dans le projet de construction d'un centre intergénérationnel dans le secteur Sacré-Cœur-de-Marie.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**10-09-207**

**PROJET D'ACHAT D'UNE CAMIONNETTE POUR LE DÉNEIGEMENT : DÉPÔT DES SOUMISSIONS ET OCTROI DU CONTRAT**

Suite à notre appel d'offres concernant l'acquisition d'équipements de déneigement, à l'ouverture des soumissions, les firmes «Dubois & Frères GM» et «Bisson Chevrolet» ont déposé leur soumission conforme à notre devis d'appel d'offres.

Pour une camionnette équipée d'un moteur diesel, les prix soumis, taxes incluses, sont les suivants :

- |                       |              |
|-----------------------|--------------|
| ➤ Dubois et Frères GM | 44 519.02 \$ |
| ➤ Bisson Chevrolet    | 44 405.03 \$ |

Suite à l'analyse des soumissions,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,

Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Et résolu de retenir la soumission présentée par «Bisson Chevrolet» pour une camionnette équipée d'un moteur diesel au prix de 44 405.03 \$ taxes applicables incluses. Cette dépense sera financée à même le fonds de roulement sur une période de cinq (5) ans.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-09-208

**DIVERS ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT : AUTORISATION DE DÉPENSES**

Étant donné la décision du conseil municipal d'assumer, via l'équipe municipale, le déneigement des chemins privés autour du Lac-du-Huit et du Lac-à-la-Truite, il y a lieu de procéder à l'achat d'équipements nécessaires pour le déneigement et d'autoriser les dépenses s'y rapportant.

À cet égard.

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu d'autoriser une dépense d'environ 85 000 \$ à être financée sur une période de cinq (5) ans par le fonds de roulement pour l'achat, en autres, de divers équipements de déneigement suivants :

Pour la camionnette :

- Un chasse-neige réversible de marque Fisher et l'attache au coût de 10 500 \$;
- un épandeur à sel de marque Poulin au montant de 8 000 \$;

Pour le tracteur :

- un chasse-neige VEST au coût de 18 950 \$;
- un souffleur à neige évalué à près de 30 000 \$ lequel sera attribué au plus bas soumissionnaire au terme de l'appel d'offres.

L'installation de ces équipements devrait nécessiter un déboursé d'environ 10 000 \$. Toutes les taxes applicables aux susdites dépenses sont en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-09-209

**TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT : AUTORISATION DE LOCATION D'UN TRACTEUR**

Afin d'assumer les opérations liées au déneigement des chemins privés, il y a lieu de procéder à la location d'un tracteur Fendt 712TMS pour la prochaine saison hivernale. Le coût de location est fixé à 12 000 \$ pour 300 heures d'utilisation, toute heure additionnelle sera facturée au taux de 40 \$ l'heure. Toutefois, si la municipalité décidait de s'en porter acquéreur après la saison hivernale, le montant versé en guise de location au cours de l'hiver serait alors diminué du coût d'achat.

À cet égard,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu d'autoriser, pour les activités de déneigement de la prochaine période hivernale, la location d'un tracteur de marque Fendt 712TMS et d'autoriser une dépense de 12 000 \$ pour une utilisation de 300 heures. Le cas échéant, d'autoriser également une dépense additionnelle de 40 \$ l'heure pour les heures supplémentaires utilisées.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-09-210

**RÉPARATION D'UNE ENTRÉE ASPHALTÉE : AUTORISATION DE DÉPENSES**

Afin d'emmagasiner le sable requis pour les opérations de sablage nécessaires au cours de l'hiver, la municipalité emprunte, depuis plusieurs années, une entrée asphaltée d'un propriétaire privé pour accéder à sa réserve. Au fil des ans, le revêtement bitumineux subit des pressions et s'endommage. Le propriétaire demande donc à la municipalité d'assumer la moitié des coûts de réparation du revêtement bitumineux, lesquels coûts sont évalués à quelque 6 000 \$.



À cet égard,  
Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller David Blanchette,  
Et résolu d'autoriser une dépense et le paiement d'une somme de 3 000 \$ pour la réparation d'une entrée asphaltée appartenant à «Gestion Herman Champagne & Fils Inc.».

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**10-09-211**      **AUTORISATION D'ACHAT D'UNE POMPE À EAU PORTATIVE POUR LE SERVICE INCENDIE**

La pompe à eau portative du service incendie montre des signes de faiblesse et il y a lieu de la remplacer.

À cet égard,  
Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,  
Appuyé par le conseiller David Blanchette,  
Et résolu d'autoriser l'achat et le paiement d'un montant de 12 995 \$, taxes en sus, pour l'acquisition d'une pompe à eau portative pour le service d'incendie en remplacement de la P-509. Cette dépense est prévue au budget d'opération 2010.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**10-09-212**      **COLLOQUE DE ZONE DE L'ADMQ : AUTORISATION D'INSCRIPTIONS**

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Et résolu d'autoriser le directeur général et la secrétaire-trésorière adjointe à participer au colloque annuel de la zone Lotbinière-Appalaches qui se tiendra au Club de Golf du mont Adstock les 23 et 24 septembre prochain. Il est bien entendu que les coûts d'inscription de 90 \$ chacun et les frais afférents des personnes déléguées à ce colloque seront entièrement défrayés par la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**10-09-213**      **DEMANDE D'AUTORISATION D'ALLUMER DES FEUX D'ARTIFICE**

**ATTENDU** que l'article 15 du règlement 98-08 stipule expressément qu' *«Il est interdit de faire usage ou de permettre qu'il soit fait usage de pétard ou de feux d'artifice. À l'occasion d'un événement spécial, le Conseil municipal peut, par voie de résolution, émettre un permis autorisant l'utilisation de feux d'artifices en autant que telle autorisation ne vient pas mettre en péril la sécurité publique»;*

**ATTENDU** la demande d'autorisation présentée au conseil municipal par M. Ghislain Vallée en vertu du susdit règlement;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller David Blanchette,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser M. Ghislain Vallée à faire usage de feux d'artifice au cours des trente (30) prochains jours;

Cette autorisation est assortie des conditions suivantes :

- d'obtenir, au préalable, l'autorisation de M. Sylvain Jacques le jour de la tenue de l'événement afin de s'assurer que les conditions le permettent;
- que toutes les mesures de sécurité soient mises en place afin que le tout se déroule sans problème.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **AFFAIRES DIVERSES**

10-09-214

### **TOURNOI DE GOLF « ENFANT SANTÉ »**

Le secrétariat municipal accuse réception d'une invitation de commanditer un trou de golf au tournoi de golf «Enfant Santé», lequel vise à amasser des fonds pour cet organisme.

Suite aux discussions,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,

Et résolu d'autoriser une dépense et le paiement d'une somme de 150 \$ pour commanditer un trou de golf.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **CORRESPONDANCE ET RAPPORTS**

État de la principale correspondance reçue au bureau municipal et déposée aux membres du conseil, à savoir :

- C1) Bulletins d'information de la FQM et diverses communications d'intérêt municipal retransmis électroniquement.
- C2) Formation en compostage : mercredi, 13 octobre 2010, 19h00 en la salle municipale du secteur St-Méthode.
- C3) Centre multifonctionnel : période d'appel d'offres jusqu'au 29 septembre 2010, 14h00, heure locale.

## **AUTRES CORRESPONDANCES ET RAPPORTS**

Les correspondances et les rapports, jugés de moindre importance, reçus au cours du dernier mois furent transférés électroniquement et/ou présentés aux élus lors d'une séance de travail et/ou préparatoire au conseil municipal.

## **INFORMATIONS MUNICIPALES**

- F1) Prochaine séance ordinaire du conseil : lundi, 4 octobre 2010, 19h30 en la salle «Viateur-Routhier» du secteur Sacré-Cœur-de-Marie.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les contribuables, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets. Séance tenante, les réponses sont rendues.

10-09-215

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,  
Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,  
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,  
Et résolu de lever la séance à 20h30.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

En apposant sa signature au bas du présent procès verbal, M. le maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y apparaissant.

M. le maire,

Le directeur général/  
secrétaire-trésorier,

\_\_\_\_\_  
René Gosselin

\_\_\_\_\_  
Jean-Rock Turgeon

IN